

<b>OBJET</b>	<b>N°</b>
<b>Arrêté du Maire de Montceaux l'Etoile du 29 avril 2024</b>	<b>2024 / ARR / 12</b>

**OBJET** : Circulation provisoire alternée sur une partie de la Rue de la Foire du 30 Avril durant les travaux de toiture du logement de l'école situé au 8 Rue de la Foire du 30 Avril

★ ★ ★ ★ ★

**Le Maire de MONTCEAUX L'ETOILE,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2213-1 et L.2213-2,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** le Code de la voirie routière,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée,

**Vu** la demande présentée par l'entreprise SAS CHARPENTE LABARGE – 2703 Chemin des Nicolins 71600 POISSON,

**Considérant** qu'afin de permettre la réalisation des travaux de toiture du logement de l'école situé 8 Rue de la Foire du 30 Avril, il est nécessaire de réglementer la circulation à l'approche et au droit du chantier,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** :

La circulation des véhicules de toutes catégories sera alternée par panneaux BK15 et CK18 au droit du chantier situé sur une partie de la Rue de la Foire du 30 Avril. La longueur de l'alternat est conforme à la réglementation en vigueur. Le stationnement et le dépassement sur cette portion de voie sera interdit.

**ARTICLE 2** :

La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h à l'approche et au droit du chantier.

**ARTICLE 3** :

L'entrepreneur aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**ARTICLE 4** :

Cet arrêté prendra effet le 29 avril 2024 pour la durée du chantier.

**ARTICLE 4** :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MARCIGNY est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à la SAS CHARPENTE LABARGE.

Fait à Montceaux l'Etoile, le 29 avril 2024

Le Maire  
Georges PROST

Arrêté certifié exécutoire pour avoir été publié, affiché ou notifié le 29 avril 2024

Le Maire,



